

CIRCULAIRE – APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

Date : Le 20 décembre 2023

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : AGJE-2023-13

Destinataires : Tous les centres de garde d'enfants, prématernelles et garderies familiales ou collectives autorisés.

Objet : Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles

Entrée en vigueur : Le 20 décembre 2023

Type : Politique Tous les établissements Mesures à prendre
 Procédure Garderies À titre d'information uniquement
 Délivrance des licences Prématernelles
 Aspects financiers Garderies familiales ou collectives

Pour promouvoir des environnements sains et sûrs, le ministère publie le document ***Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles***. Le document décrit les pratiques de base et les mesures de prévention et de contrôle des infections pour aider les établissements de garde d'enfants et les écoles à réduire la transmission des infections.

Élaboré en collaboration avec les responsables de la santé publique et les intervenants, le guide des pratiques de base vise à harmoniser les politiques et les procédures entre les établissements de garde d'enfants et les écoles. Il remplace le document précédent *Lignes directrices sur le contrôle des infections pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

En élargissant les pratiques largement adoptées pendant la pandémie de COVID-19, le guide contient de l'information et des outils pour aider à gérer et à prévenir la propagation des maladies infectieuses, notamment :

- Comment réduire l'exposition aux microbes et leur transmission
- Soutiens prêts à l'emploi que le personnel peut utiliser dans l'établissement de garde d'enfants ou la salle de classe
- Outil d'évaluation au point de service

- Lignes directrices sur le nettoyage, l'assainissement et la désinfection de l'équipement et de l'environnement

De nombreuses stratégies de prévention sont simples et efficaces, ce qui permet au personnel de se prémunir contre une variété de maladies potentiellement graves. L'intégration et l'enseignement de routines et de comportements sains peuvent aider à prévenir la propagation de maladies infectieuses, y compris l'influenza (grippe), le virus respiratoire syncytial (VRS) et la COVID-19 dans les établissements de garde d'enfants et les écoles.

Où peut-on consulter les nouvelles lignes directrices sur les pratiques de base et comment un établissement de garde d'enfants peut-il avoir accès à plus d'information?

Le guide et des ressources supplémentaires sont maintenant disponibles sur le site Web [Pratiques de base](#) du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba. Pour aider le personnel, les enfants et les élèves, le site Web contient les ressources suivantes :

- Fiche d'information – Un résumé des points saillants du document ***Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles.***
- Présentation PowerPoint vidéo – Présentation PowerPoint avec narration pour mettre en évidence les éléments des pratiques de base.
- Outils, documents d'information et affiches sur les pratiques de base
 - En janvier 2024, une copie de chaque affiche sera également envoyée par la poste à tous les établissements de garde d'enfants.
- Liens supplémentaires – Renseignements sur les maladies transmissibles courantes (p. ex. grippe saisonnière, COVID-19, gastro-entérite [grippe intestinale], etc.) et l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba continuera de travailler en collaboration et en partenariat avec tous pour assurer la santé et la sécurité des enfants, des élèves et du personnel.

En plus des ressources susmentionnées, pour obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau guide des pratiques de base, veuillez consulter la [Foire aux questions](#) qui aidera les établissements de garde d'enfants en répondant aux questions les plus fréquemment posées.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre collaboration continue alors que nous travaillons ensemble pour créer des milieux d'apprentissage sécuritaires, positifs et prospères.